

Procès-verbal des votes
Du Conseil Communal de Sanem
De la séance publique
Du lundi, 17 mars 2008

date de l'annonce publique:	11 mars 2008
date de la convocation des conseillers:	11 mars 2008
début:	15h00
fin:	18h15

Présents:

M. Engel Georges, président,
M. Anen Guy, Mme Asselborn-Bintz Simone, Mme Cecchetti Myriam, M. Conter Raymond, M. Goelhausen Marco, M. Hoffmann Armand, M. Lorang Mike, Mme Morgenthaler Nathalie, M. Piscitelli José, Mme Reuter-Angelsberg Dagmar, Mme Reuter-Bauler Carine, M. Rings Robert, M. Schroeder Nico, M. Sunnen Fred,
M. Theisen Luc, secrétaire communal.

Absent(s) excusé(s): /

Premier votant: M. Sunnen Fred

Monsieur Piscitelli José a été absent jusqu'au point 2 de l'ordre du jour.
Monsieur Sunnen Fred a quitté la séance après le vote du point 21.
Madame Asselborn-Bintz Simone a quitté la séance après le vote du point 22.

Le collège échevinal demande au conseil communal de bien vouloir approuver l'ajout des points suivants à l'ordre du jour de la séance du 17 mars 2008:

- 22. A Nomination définitive de la dame Patrice BAMBERG au poste d'expéditionnaire administratif au secrétariat communal à partir du 1^{er} septembre 2007.
- 22. B Nomination définitive de la dame Myriam KIEFFER au poste d'expéditionnaire administratif au secrétariat communal à partir du 1^{er} juillet 2008.
- 25. Options et naturalisations.

Vote unanime

Ordre du jour

- 1. Motion n°2 relative à la demande du Gouvernement luxembourgeois d'implanter une maison d'arrêt au lieu-dit 'Uerschterhaff' près du site de la W.S.A..

Afin de permettre au gouvernement de se concerter sur différentes modalités respectivement les revendications de la commune, le conseil communal décide d'ajourner la décision relative à la motion en question :

Vote unanime

- 2. Motion relative au projet de construction d'un centre de formation pour conducteurs professionnels dans la zone d'activités nationale à Sanem aux lieux-dits Gadderscheier et Paafewee.

Proposition du collège échevinal :

Le conseil communal,

~~Considérant l'annonce du ministre des Transports en octobre 2007 qu'il envisage la construction d'un centre de formation dans le cadre d'une directive communautaire relative à la formation initiale et continue des conducteurs professionnels effectuant des transports de marchandises ou de voyageurs dans la zone d'activités nationale à Sanem aux lieux-dits Gadderscheier et Paafewee ;~~

Considérant l'annonce du ministre des Transports en octobre 2007 que, dans le cadre d'une directive communautaire relative à la formation initiale et continue des conducteurs professionnels effectuant des transports de marchandises ou de voyageurs, il envisage la construction dans la zone d'activités nationale à Sanem aux lieux-dits Gadderscheier et Pafewee d'un « Centre de formation pour conducteurs professionnels » ;

Vu la directive européenne 2003/59/CE relative à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de certains véhicules routiers affectés aux transports de marchandises ou de voyageurs ;

Considérant la présentation du projet par Monsieur le Ministre des Transports, Lucien Lux, en date du 3 décembre 2007 aux membres du conseil communal et des commissions consultatives « Circulation » et « Environnement » de la commune de Sanem ;

Considérant la note explicative relative au projet élaboré par le Ministère des Transports ;

Considérant la visite du site par le conseil communal en date du 29 janvier 2008 en présence des représentants du Ministère des Transports ;

Vu que le terrain en question est classé d'après le plan d'aménagement général de la commune de Sanem en une « zone d'activités à caractère national » et se trouve actuellement grevé par un plan d'aménagement particulier permettant l'implantation

- d'industries de transformation de matières brutes,
- d'industries de recyclage,
- d'industries de manufacture,
- d'industries ou d'entreprises artisanales ;

Considérant que la prédite zone d'activités nationale est gérée par le Ministère de l'Economie pour le compte de l'Etat luxembourgeois, propriétaire des fonds ;

Considérant que la construction et le fonctionnement d'un centre de formation pour conducteurs professionnels causera constituera des nuisances minimales voire imperceptibles notamment par rapport à celles que dont pourrait risquer souffrir la population des agglomérations voisines de Sanem en cas d'implantation d'une activité telle que prévue par l'affectation actuelle de la zone et déjà existante sur le site ;

Considérant que le centre accueillera environ 2.500 personnes par an qui s'y rendront par leurs propres moyens en voiture privée et que les séances de formation auront lieu sur les véhicules mis à leur disposition en circulation par le centre de formation ;

Considérant que la majorité des heures de formation pratique n'aura pas lieu sur le site, mais sur la voie publique en dehors du territoire communal afin de former les chauffeurs dans des conditions réelles (p.ex. voies d'autobus à Luxembourg-Ville) ;

Considérant que le réaménagement de l'échangeur Gadderscheier permettra de supporter le trafic supplémentaire qui sera engendré par le développement de la zone d'activités ;

Considérant que le ministère a confirmé la réalisation d'une étude de bruit dans le cadre de l'aménagement du centre de formation ;

Considérant l'information que le ministère projette également l'aménagement d'une aire d'exercice pour l'éducation de la sécurité routière dans l'enseignement primaire ;

Considérant que le plan de piste nous présenté par le ministre Monsieur Lucien Lux et ses collaborateurs du ministère, constitue bien la version définitive tant sur le plan technique qu'en fait d'envergure du projet et que rien ne devra s'y ajouter en cours de planification ;

Considérant qu'il nous a été garanti, que le talus longeant le site en question, sera rehaussé aux endroits où la piste sera elle-même surélevée par rapport au reste du site, pour garantir une meilleure protection contre le bruit ;

Considérant que le site même et le talus protecteur seront garnis de plantes, tant pour l'embellissement que pour la mise en place d'un écran supplémentaire contre le bruit ;

avise favorablement le principe du projet de construction d'un centre de formation pour conducteurs professionnels tel que projeté par le Ministère des Transports.

Vote unanime

3. Correspondance et Informations.

PROJETS

4. Construction d'un Centre Intégré pour Personnes Agées (CIPA) à Belvaux / Belval. Projet définitif détaillé: 27.632.878,81 € (article budgétaire : 4/0643/2123/006)

Vote unanime

5. Renouvellement de la canalisation pour eaux mixtes (Phase 1) dans la Cité 2000 à Soleuvre. Devis estimatif détaillé: 540.000 € (article budgétaire: 4/0733/2143/037)

Vote unanime

6. Aménagement d'un trottoir et renouvellement de la canalisation d'égout dans la rue Dennebösch à Soleuvre. Devis estimatif détaillé: 140.000 € (article budgétaire: 4/1212/2133/101)

Vote unanime

7. Remise en état partielle de l'église à Ehlerange. Devis estimatif détaillé: 110.000 € (article budgétaire: 4/0850/2123/007)

Vote unanime

8. Extension du système d'archivage et de gestion de documents électroniques pour les besoins des services administratifs et techniques de la Commune de Sanem. Devis estimatif détaillé: 18.400 € (article budgétaire: 4/0190/2221/001)

Vote unanime

ACTES ET CONVENTIONS

9. Cession à titre gratuit entre Soprolux s.à.r.l. et Cie, s.e.c.s. et l'administration communale de Sanem concernant des parcelles de terrain inscrites au cadastre de la Commune de Sanem sous les numéros cadastraux 2292/4769, 2497/4770, 2497/4776, 2497/4777, 2511/4779, 2511/4780, sises au lieu-dit «rue de la Fontaine», section A de Sanem, et inscrites avec une contenance totale de 41 ares 08 centiares au plan dressé en date du 2 juin 2005 par l'Administration du Cadastre et de la Topographie – *approbation de l'acte notarié.*

Vote unanime

10. Cession à titre gratuit entre Mme Blasen-Post Barbara, Mme Blasen Chantal et M. Blasen Marco Jean-Marie, tous demeurant à Bascharage, et l'administration communale de Sanem, concernant des parcelles de terrain inscrites au cadastre de la Commune de

Sanem sous le numéro cadastral 395/4912, sise au lieu-dit 'rue d'Esch', section A de Sanem - *approbation du compromis*.

Vote unanime

PROJET D'AMÉNAGEMENT PARTICULIER

11. Approbation provisoire d'un projet d'aménagement particulier concernant la construction de 2 maisons unifamiliales isolées et de 6 maisons unifamiliales en bande au lieu-dit 'Hintersten Boener' à Soleuvre.

Vote unanime

FINANCES

12. Subside à accorder à la société 'Frënn vun de Suessemer Guiden a Scouten asbl'.

La participation de la Commune de Sanem au frais de fonctionnement du Home Luss Collini à Sanem des années 2004, 2005 et 2006 est arrêtée à la somme de 4.267,13 €.

Vote unanime

13. Subsidés à accorder à diverses associations.

Nom	Objet	Montant demandé	Montant accordé
Lycée Technique Agricole	125 ^{ème} anniversaire	50 ou 25 €	50,00 €
Landjugend Süden asbl	34 ^{ème} Landjugenddaag		/
Mensa Luxembourg			/
Eilerenger Feldmais	1. Fändel		/
Letzebuerger Blannenvereenegung	subside		75,00 €
Luxembourg Military Vehicles Collectors	65 ^{ème} anniversaire de la libération de la Corse		/

Vote unanime

PERSONNEL - Cipa

14. Création d'un poste de chargé de direction au CIPA.

Vote unanime

15. Création d'un poste temporaire d'aide-soignant pour une durée de cinq mois à partir du 1^{er} avril 2008 afin de réduire les heures supplémentaires produites.

Vote unanime

COMMISSIONS CONSULTATIVES

16. Modification de la composition des commissions consultatives.

A. Commission des étrangers.

Démission de M. Mario MAIA (Déi Gréng) de Sanem comme membre effectif.

Nomination de Mme Drenka BOSIC-MAKSIMOVIC (Déi Gréng) de Belvaux comme membre effectif.

DIVERS

17. Règlements de circulation.

Pas de règlement (temporaire) de circulation à confirmer.

18. Questions et divers.

A. Motion proposée par Monsieur Lorang Mike au nom du PCS :
(document en annexe)

Motion : Solidification et enfouissement de déchets industriels contaminés sur l'ancien crassier d'Arbed Esch/Belval près de la localité d'Ehlerange.

Le conseil communal de Sanem, réuni en séance publique le 17 mars 2008,

ayant pris connaissance de ce que

- sur le site Belval, la quantité de déchets de diverses origines contaminés et de boues de hauts fourneaux à haute teneur en métaux lourds et autres composants chimiques nocifs dépasse de loin les valeurs initialement renseignées,
- le site dit du „Saint-Esprit“ ne suffit en conséquence pas à y déposer tous ces résidus industriels,
- même une partie des dépôts du site dit du „Saint-Esprit“ devront être enlevés,
- la société de valorisation du site Belval AGORA envisage de faire solidifier tous les résidus hautement contaminés ne pouvant être déposés sur le site dit du „Saint-Esprit“ ainsi que ceux qui devront en être retirés,
- AGORA envisage de déposer les solidifications ainsi créées sur le pourtour nord-est et est subsistant de l'ancien crassier dit d'Ehlerange,

exprime ses regrets que les forages et sondages initialement effectués n'avaient pas donné une image claire et précise de l'ampleur de la contamination réelle du site de Belval,

rappelle que la commune de Sanem avait servi à deux gigantesques monodécharges, à savoir les crassiers de l'usine Arbed Esch-Belval à Ehlerange et de l'usine Hadir/Arbed de Differdange à Soleuvre et Sanem,

signale que le site dit du „Saint-Esprit“, composé en grande partie de boues de hauts fourneaux hautement contaminées difficilement recyclables, se situe sur le terrain de la commune de Sanem, section de Belvaux,

rappelle que la décharge nationale Ronnebiérg se trouve également pour une grande partie sur le territoire de la commune de Sanem,

se dit par conséquent convaincu que la commune de Sanem a supporté par le passé - et continue de le faire - sur son terrain des quantités disproportionnées de déchets,

est d'avis que la solidification prévue n'aura pour conséquence qu'un déplacement de déchets contaminés d'un endroit de la commune vers un autre - voire de communes voisines vers notre

commune - et que ces déplacements ne résolvent le problème de l'existence de ces déchets d'aucune manière,

s'oppose par conséquent à l'unanimité des voix / avec X voix positives, y voix négatives et z abstentions tant à un déplacement de ces déchets contaminés vers un autre endroit de la commune qu'à leur mise en dépôt en surface de quelque manière que ce soit,

invite, avec le même résultat du vote, le collège des bourgmestre et échevins à introduire de manière formelle et officielle cette opposition auprès des instances compétentes et de leur proposer d'étudier la possibilité de déposer ces déchets contaminés, solidifiés ou non, dans des galeries minières exploitées jadis, l'exploitation minière ayant été en grande partie à l'origine des contaminations à éliminer et des déchets nocifs à soustraire à la vue des citoyens par la méthode de la solidification et de l'enfouissement.

Afin de permettre au collège échevinal de lancer des études complémentaires relatives à ce dossier (bureau d'études à charger, ...), le conseil communal décide d'ajourner la décision relative à la motion en question :

Vote unanime

SEANCE A HUIS CLOS

PERSONNEL - Enseignement

19. Approbation de la demande de départ à la retraite de la dame Vera Romaine PIERRE-SCACCIA, institutrice de l'enseignement spécial, avec effet au 1^{er} octobre 2008.

Démission est accordée à Mme Vera Romaine Pierre-Scaccia.

20. Approbation de la demande de départ à la retraite de la dame Annette SABATINI-STAUDT, institutrice de l'enseignement primaire, avec effet au 1^{er} octobre 2008.

Démission est accordée à Mme Annette Sabatini-Staudt.

21. Approbation de la demande de départ à la retraite du sieur Marcel SCHMITT, instituteur de l'enseignement primaire, avec effet au 1^{er} octobre 2008.

Démission est accordée à M. Marcel Schmitt.

PERSONNEL - Administration

22. Nomination définitive de la dame Manuela DURRER au poste de rédacteur au secrétariat communal à partir du 1^{er} février 2008.

Est nommée: Mme Manuela Durrer

22. A Nomination définitive de la dame Patrice BAMBERG au poste d'expéditionnaire administratif au secrétariat communal à partir du 1^{er} septembre 2007.

Est nommée: Mme Patrice Bamberg

22. B Nomination définitive de la dame Myriam KIEFFER au poste d'expéditionnaire administratif au secrétariat communal à partir du 1^{er} juillet 2008.

Est nommée: Mme Myriam Kieffer

PERSONNEL – Service technique

23. Démission de la dame Nathalie SCHARPANTGEN, ingénieur-technicien sous le statut du fonctionnaire communal.

Démission est accordée à Mme Nathalie Scharpantgen

PERSONNEL - Cipa

24. Nomination d'un aide-soignant à durée déterminée pour une durée de cinq mois à partir du 1^{er} avril 2008 afin de réduire les heures supplémentaires produites.

Est nommé: M. Laurent Krischler

INDIGENAT

25. Options et Naturalisations.

Avis favorable

Anen Guy	Asselborn-Bintz Simone	Cecchetti Myriam
Conter Raymond	Engel Georges	Goelhausen Marco
Hoffmann Armand	Morgenthaler Nathalie	Lorang Mike
Piscitelli Jos	Reuter-Angelsberg Dagmar	Reuter-Bauler Carine
Rings Robert	Schroeder Nico	Sunnen Fred